

# SCOR SE

Assemblée générale mixte du 17 mai 2024  
Vingt-neuvième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation  
d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8.320.000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**KPMG S.A.**  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Versailles

## SCOR SE

Assemblée générale mixte du 17 mai 2024  
Vingt-neuvième résolution

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

A l'assemblée générale de la société SCOR SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres ou de certains des membres du personnel salarié de votre société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du code de commerce, ainsi que des dirigeants-mandataires sociaux de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit lors de leur exercice dans la ou les conditions, notamment de performance, fixées par votre conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, à un nombre total d'actions ordinaires supérieur à 1.000.000 étant précisé que le montant nominal total des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond global prévu à la trente-deuxième résolution de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration précise que, les attributions d'options en faveur de chacun des dirigeants mandataires sociaux de la société, ne pourraient représenter plus de 10 % des options ainsi autorisées.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Cette autorisation privera d'effet, pour sa partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

**SCOR SE**

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

5 avril 2024

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Fait à Courbevoie et à Paris-La Défense, le 5 avril 2024

Les commissaires aux comptes

MAZARS

KPMG S.A.

Maxime Simoen

Jennifer Maingre Coudry

Antoine Esquieu

Jean François Mora